



ATELIER 9.81
ATELIER D'ARCHITECTURE
ET D'URBANISME

ÉCO-QUARTIER DU PLATEAU
DE VILLENEUVE

Cognin / 73 / FR
2007
MOA : Ville de Cognin

Le Monde

tirage : 323 039 ex
date : 4 décembre 2007
auteur : Nathalie Grynszpan

Concertation complexe pour un éco-quartier à construire aux portes de Chambéry

La petite commune de Cognin a entrepris une démarche qui se veut exemplaire

Urbanisme

Chambéry

Correspondance

La petite commune de Cognin, à côté de Chambéry (Savoie), a entrepris de se doter d'un éco-quartier exemplaire, au terme d'une démarche de concertation elle aussi voulue exemplaire.

Le site retenu, le plateau de Villeneuve, s'étend sur 92 hectares orientés plein nord, adossés aux contreforts du massif de la Charreuse, avec un dénivelé total de 80 mètres. Sur ce terrain encore agricole, 50 hectares ont été définis dans le schéma de cohérence territoriale comme pôle préférentiel d'urbanisation. Il doit accueillir de 1 000 à 1 300 logements. C'est le plus important projet d'urbanisation de l'agglomération chambérienne pour les dix prochaines années.

Le maire (PS) Claude Vallier veut en faire une réalisation modè-

le en matière de développement durable. « *Nous n'avons plus le droit de gaspiller l'espace*, martèle M. Vallier, en charge de la politique de la ville à la communauté d'agglomération Chambéry Métropole. *On doit travailler à loger toutes les populations, favoriser la mixité sociale tout en prenant en compte les considérations environnementales. Il faut prendre conscience que la maison idéale avec 800 m² de terrain n'est plus réalisable.* »

« Bien vivre ensemble »

M. Vallier s'est entouré d'un comité de pilotage de quarante personnes réunissant élus, techniciens, architectes-conseils, représentants des collectivités territoriales et associations. Et quatre équipes d'architectes-urbanistes experts en éco-quartiers ont été sélectionnées en janvier pour proposer un plan d'aménagement d'ensemble du plateau, dans le cadre d'un marché d'études de définition.

La concertation, menée par le

conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) et par l'association Savoie Vivante, présidée par le conseil général, peut alors commencer.

Sur les 6 171 habitants de Cognin, une soixantaine se sont inscrits dans les ateliers de réflexion sur les thèmes « habitat et énergie », « déplacements et espaces publics », « vie sociale, activités et services publics ». Dix-sept réunions et deux voyages d'étude plus tard, un document de seize pages dresse les contours de ce quartier, où « *il s'agit de mettre en œuvre un véritable champ d'expériences, de devenir l'emblème de la Savoie en la matière.* »

Parmi les propositions : une charte pour le « bien vivre ensemble », la mutualisation de laveries, d'ateliers de bricolage, de voitures, de matériel d'entretien, de chambres d'amis, densifiée par de l'habitat intermédiaire et du petit collectif, préserver les espaces naturels, limiter le stationnement à une place par logement...

Passée au crible de l'expertise technique du comité de pilotage, la totalité du document est alors versée au cahier des charges définitif remis aux quatre équipes en lice. « *Il n'y a eu aucune distinction entre ce qui était défendable ou non*, regrette Aurélie Le Meur, de Savoie Vivante. *Les élus ont senti qu'il fallait être consensuel, ne pas trop se mouiller.* »

Les quatre propositions concurrentes ont été présentées en réunion publique le 19 octobre. Mais les participants du processus de concertation ont refusé le délai de quinze jours qui leur était donné par le conseil municipal pour rendre un avis. Une nouvelle phase de concertation d'un mois s'est donc ouverte.

Le 4 décembre, après avoir recueilli l'avis du groupe de concertation et du comité de pilotage, le conseil municipal de Cognin dira quelle équipe d'architectes-urbanistes est retenue. La concertation se poursuivra-t-elle ensuite ? ■

NATHALIE GRYSZPAN